

**Autorisation des aides d'État dans le cadre des dispositions des articles 87 et 88 du traité CE
Cas à l'égard desquels la Commission ne soulève pas d'objection**

(2005/C 162/04)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Date d'adoption de la décision: 30 mars 2005

État membre: Pologne

N° de l'aide: N 81/2005

Titre: Mécanisme de défense temporaire en faveur de la construction navale, subvention

Objectif: Liée à un contrat

Base juridique: Ustawa o dopłatach do umów na budowę niektórych typów statków Norskách

Rozporządzenie ministra gospodarki i pracy w sprawie wzoru wniosku, informacji i dokumentów niezbędnych do ubiegania się o dopłaty do umów na budowę niektórych typów statków morskich

Budget: PLN 375 000 000

Intensité ou montant de l'aide: 6 %

Durée:

25 octobre 2002 — 31 mars 2005;

LNG: 25 juin 2003 — 31 mars 2005

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids/

Date d'adoption de la décision: 16 novembre 2004

État membre: France/Aquitaine

N° de l'aide: N 381/04

Titre: Projet de réseau de télécommunication haut débit des Pyrénées-Atlantiques

Objectif: Financement de services d'intérêt économique général

Base juridique:

— Article 1511-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (abrogé)

— Article 1425-1 du Code Général des Collectivités territoriales (JO n° 143 du 22 juin 2004, Loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique).

Budget: Le coût total de financement est de 61 879 482 euros dont: (i) Région: EUR 7 000 000; (ii) Conseil général des Pyrénées-Atlantiques: EUR 15 000 000; (iii) Union européenne (FEDER): EUR 20 000 000; et (iv) Participation du délégataire: EUR 19 879 482

Intensité ou montant de l'aide: mesure ne constituant pas une aide

Durée: Concession d'une durée de 20 ans

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids/

Date d'adoption: 16 mars 2005

État membre: Espagne

N° de l'aide: N 517/2004

Titre: Bangladesh (Astilleros de Huelva), prêt

Objectif: développement

Base juridique: Fondo de Ayuda al Desarrollo, de la Ley 62/2003 de 30 de diciembre, de medidas fiscales, administrativas y del orden social

Intensité ou montant de l'aide: 50 %

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids/

Date d'adoption de la décision: 19 août 2004

État membre: Irlande

N° de l'aide: N 540/2003

Titre: Modifications du régime «Alternative Energy Requirement» (AER VI)

Objectif: Aide au fonctionnement visant à compenser le surcoût lié à la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables en Irlande dans le cadre de contrats à prix garantis de 15 et 10 ans attribués par appel d'offres aux soumissionnaires les moins disants

Base juridique: Electricity Regulation Act 1999 (Section 39), Number 23 of 1999

Durée: Il n'y aura pas d'appel d'offres après 2005. Les contrats ne dépasseront pas 15 ans. Pour la cogénération à partir de la biomasse, les contrats ne dépasseront pas 10 ans

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids/
